A stylized diagram of a water distribution network. It features a green water drop with horizontal stripes at the top left, connected by a blue pipe to a larger blue water drop at the top right. A pipe with a valve leads from the green drop to a red water treatment tank. From the tank, a pipe leads to a test rack with three test tubes. Another pipe leads from the tank to a water drop containing an icon of three people talking. A final pipe leads to a large blue water drop at the bottom right. The text 'Eau du Morbihan' is written in a large, blue, sans-serif font, with 'Distribution' in a smaller, blue, sans-serif font below it.

# Eau du Morbihan

## Distribution

## Exercice 2022

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

# Table des matières

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....	4
1.2. MODES DE GESTION DU SERVICE .....	6
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1) .....	12
1.4. NOMBRE D'ABONNES .....	13
1.5. EAUX TRAITÉES .....	15
1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2022 : .....	15
1.5.2 Volumes mis en distribution au cours de l'exercice .....	16
1.5.3 Volumes vendus au cours de l'exercice .....	18
1.5.4 Autres volumes .....	20
1.6. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) .....	21
<b>2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>22</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	22
2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0) .....	24
2.3. RECETTES .....	27
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>31</b>
3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1) .....	31
3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B) .....	35
3.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU .....	37
3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	37
3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	40
3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	41
3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	42
3.4. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES (P151.1) .....	43
3.5. DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1) .....	44
3.6. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2) .....	44
3.7. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0) .....	45
3.8. TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1) .....	45
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>47</b>
4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	47
4.2. MONTANTS FINANCIERS .....	47
4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE .....	49
4.4. AMORTISSEMENTS .....	49
4.5. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ET PROJETS A L'ETUDE .....	49
<b>5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU .....</b>	<b>50</b>
5.1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0) .....	50
.....	50
<b>6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS .....</b>	<b>51</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>54</b>

ANNEXE 1 : STRUCTURE BUDGETAIRE

ANNEXE 2 : TARIFS AU 01/01/2022 ET AU 01/01/2023

ANNEXE 3 : INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B) EN DETAIL

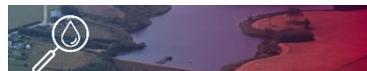
ANNEXE 4 : LISTE DES MARCHES DISTRIBUTION NOTIFIES EN 2022

ANNEXE 5 : NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (AELB) - 2022



service public d'eau potable

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de Distribution d'eau potable concerne l'exercice 2022. Les éléments clés sont identifiés de la façon suivante dans le document :



La gouvernance du syndicat est organisée comme suit à fin 2022 :

- 1 Président, et 4 Vice-présidents à compétence fonctionnelle (Finances-Affaires générales, Ressource, Production-Transport, Distribution),
- 13 Vice-présidents à compétence territoriale,
- 23 membres dont 2 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 11 communautés de communes ou d'agglomération et 10 communes, organisés sur le territoire en 13 collèges électoraux.

# 1. Caractérisation technique du service



réservoir  
de  
distribution



réseaux  
de  
distribution



branchement

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau :

Communal

Intercommunal

**Nom de la collectivité :** Eau du Morbihan

**Caractéristiques :** Eau du Morbihan est un syndicat mixte fermé exerçant, par transfert de ses membres les compétences obligatoires : Production et Transport de l'eau potable, ainsi que la compétence à la carte : **Distribution**. Une modification statutaire est intervenue afin de mettre à jour la liste des membres et des collèges territoriaux (cf. arrêté préfectoral du 18 janvier 2023).

**Compétences liées au service :**

	Oui	Non
Production (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Compétences obligatoires faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service

**Composition et organisation (au 31 décembre 2022) :** Eau du Morbihan exerce la compétence Distribution de l'eau potable sur 107 communes.

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation de Eau du Morbihan. Le périmètre de la compétence à la carte Distribution correspond au territoire vert.

### Périmètre de Eau du Morbihan au 31 décembre 2022



Existence d'une CCSPL  Oui  Non

Existence d'un règlement de service  Oui  Non

## 1.2. Modes de gestion du service

- Le service est exploité en
- régie
  - régie intéressée
  - gérance
  - marché de prestation de services
  - concession de service public : affermage
  - concession de service public : délégation de service à paiement public



### Bilan des modes de gestion concernant la compétence Distribution au 31/12/2022 :

Nombre d'affermages	2
Nombre de délégations de service à paiement public	7
Nombre de régie avec assistance	1



La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- Nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du mode de gestion
- Nom de l'exploitant
- Date de début de contrat
- Durée
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Nombre d'avenants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, date de visa et objet

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation.



## Vie des contrats sur le territoire d'Eau du Morbihan concernant la Distribution – 2022

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du contrat	Avenants depuis le 01/01/2022 n°	date visa	objet
a: Roi Morvan Communauté (RMCom) pour partie	concession de service à paiement public	STGS	01/01/2020	6	31/12/2025	1	1	05/05/2022	Intégrer la distribution de Langonnet
RMCom / Roudouallec	régie avec assistance technique	STGS	01/01/2022	2	31/12/2023				
RMCom / Langonnet	régie		01/01/2020		28/02/2022				
a2: RMCom pour partie / EX SIAEP de Guémené sur Scorff	concession de service à paiement public	STGS	01/01/2022	4	31/12/2025				
b: Centre Morbihan Communauté (CMC), Plaudren et Colpo	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2019	6	31/12/2024	1			
c: De l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2020	6	31/12/2025				
Ploërmel Communauté / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2007	16	31/12/2022	4			
OBC / Basse Vallée de l'Oust (BVO)	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	5			

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du contrat	Avenants depuis le 01/01/2022 n°	Date visa	Objet
d: Arc Sud Bretagne (ASB) pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	concession de service à paiement public	VEOLIA EAU	01/01/2020	6	31/12/2025	2		Courant 2023	Projet d'avenant n°2 pour acter le transfert des communes de Saint Gravé et Pluherlin vers le SIAEP de Questembert
e: Blavet Bellevue Océan Communauté (BBOC)	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2022	7	31/12/2028				
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI)	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2022	7	31/12/2028				

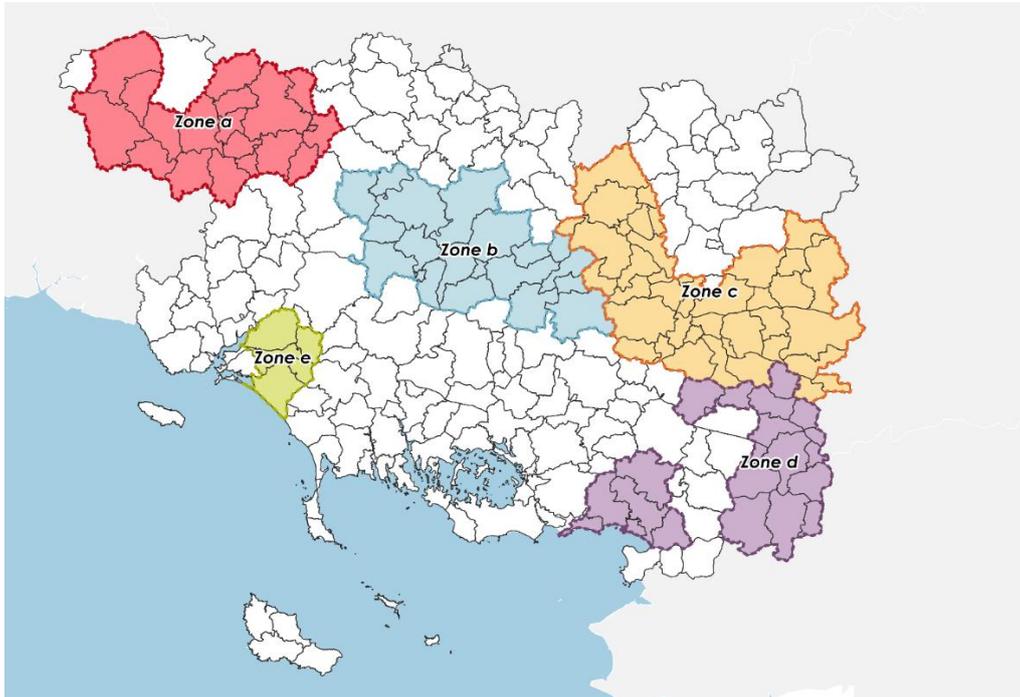
A signaler :

- Une procédure a été menée à son terme en 2022, compte tenu des échéances des contrats d'exploitation au 31/12/2022.

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Date de début	Durée (ans)	Date de fin	Compétence concernée
c2 : Exploitation du service public de distribution d'eau potable. périmètre : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2023	3	31/12/2025	Distribution

- Le contrat b recouvre désormais Centre Morbihan Communauté, Baud Communauté, Colpo et Plaudren.

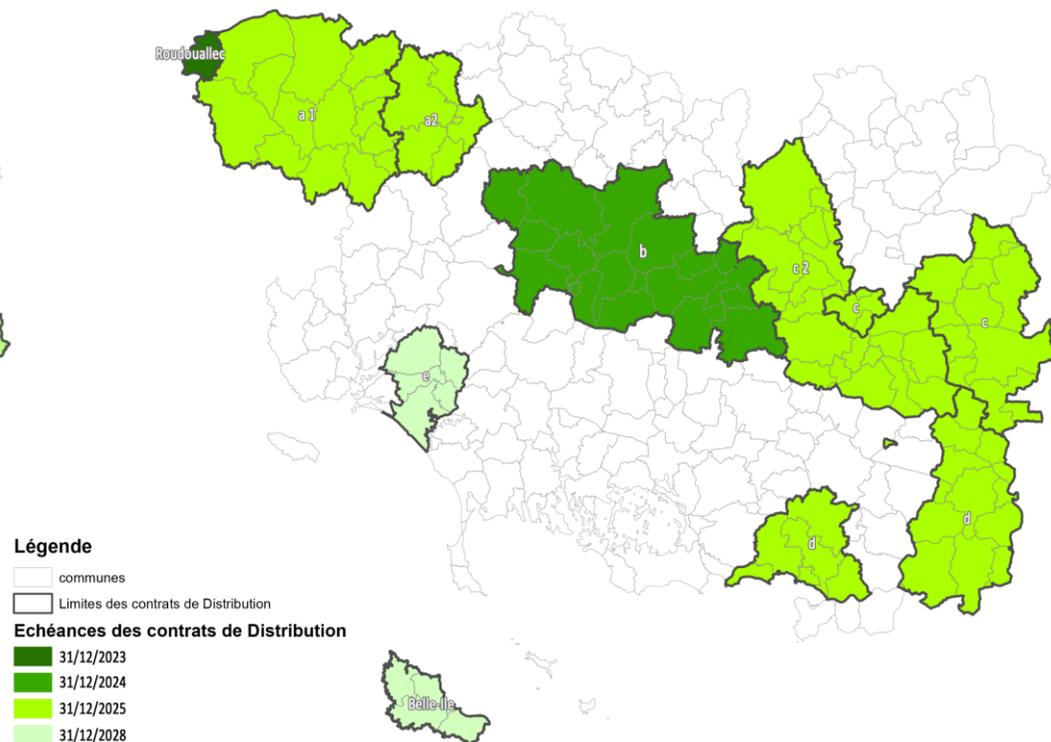
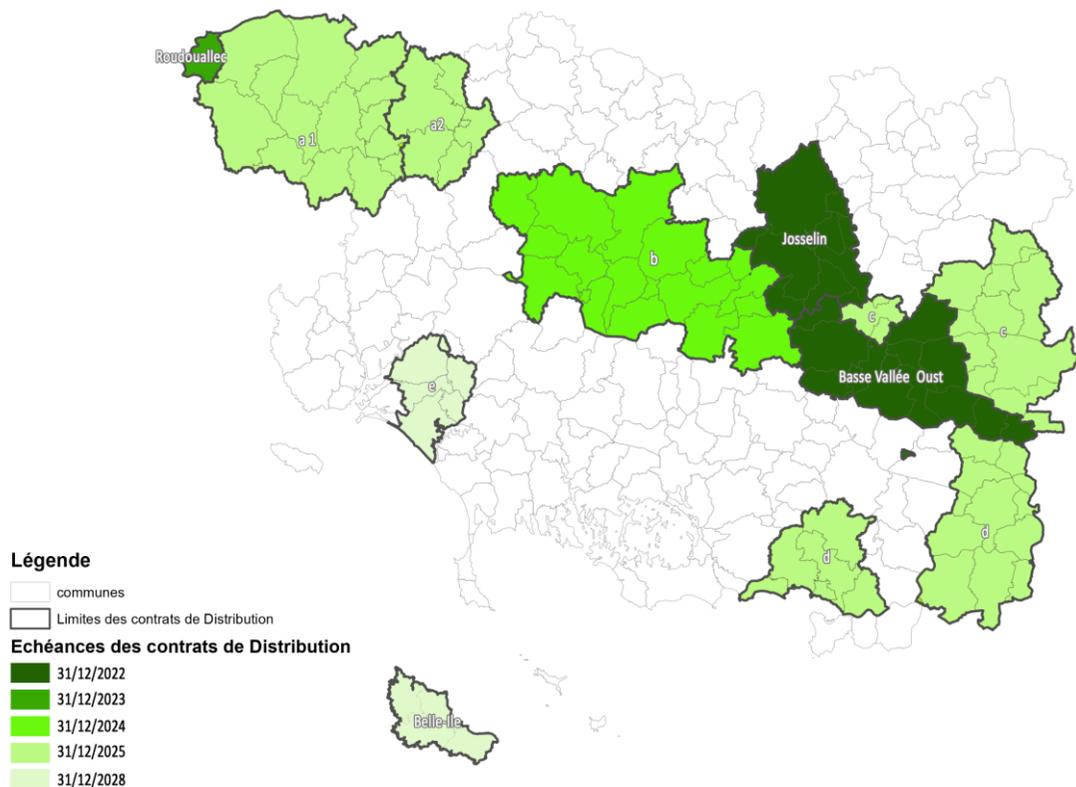
Le 8 décembre 2020, le comité syndical a pris acte de la proposition de redécoupage territorial en termes d'exploitation reposant sur un allotissement fonctionnel distinguant les missions de Production et Transport d'une part, et de la Distribution d'autre part, et sur un allotissement géographique sur le territoire continental. Il a acté du traitement différencié des îles. La carte ci-dessous définit les 5 zones proposées pour la partie Distribution.



Ce redécoupage territorial est progressivement mis en application, au fur et à mesure des échéances des contrats d'exploitation actuellement en vigueur. Les deux cartes ci-après illustrent la mise en œuvre du redécoupage aux dates suivantes : état au 31/12/2022 et état au 31/12/2023.

Echéance des contrats sur le périmètre Distribution (état au 31/12/2022)

Echéance des contrats sur le périmètre Distribution (état au 31/12/2023)



Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes, au titre de la compétence optionnelle Distribution :

<b>Gestion du service</b>	Fonctionnement, surveillance, entretien et maintenance des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des abonnés, relation avec les abonnés, facturation du service aux abonnés du service et recouvrement
<b>Mise en service</b>	Des branchements
<b>Entretien</b>	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	Des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques des réseaux, tenue à jour des plans et de l'inventaire
<b>Connaissance patrimoniale</b>	Structuration d'un système d'information géographique et mise en place d'une base de données des opérations de maintenance
<b>Transparence/communication</b>	Transmission des données et de conseils Echange permanent
<b>Prestations particulières</b>	Maintenance des ascenseurs de réservoirs

Eau du Morbihan prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	De la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil
-----------------------	---

Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

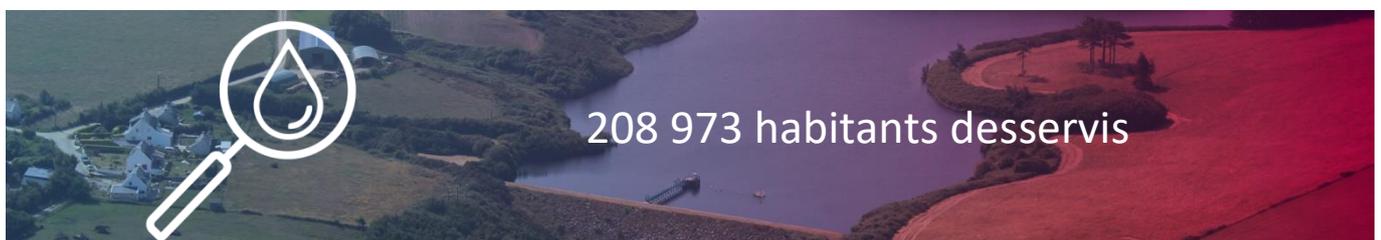
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2022	Population DGF 2022
Au titre de la compétence Distribution	190 506	208 973

(Sources : population INSEE mise à jour en décembre 2022 + population DGF 2022 pour la part des résidences secondaires)

Plus en détails :

Périmètre	Population INSEE	Population DGF
a: Roi Morvan Communauté (RMCom) pour partie	19 816	21 342
RMCom / Roudouallec	719	806
a2: RMCom pour partie / EX SIAEP de Guémené sur Scorff	4 843	5 530
b: Centre Morbihan Communauté (CMC), Plaudren et Colpo	44 105	45 610
c: De l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	25 326	26 550
Ploërmel Communauté / CC Josselin	11 924	12 840
OBC / Basse Vallée de l'Oust (BVO)	19 640	20 933
d: Arc Sud Bretagne (ASB) pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	39 801	45 829
e: Blavet Bellevue Océan Communauté (BBOC)	18 721	20 028
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI)	5 611	9 505



## 1.4. Nombre d'abonnés

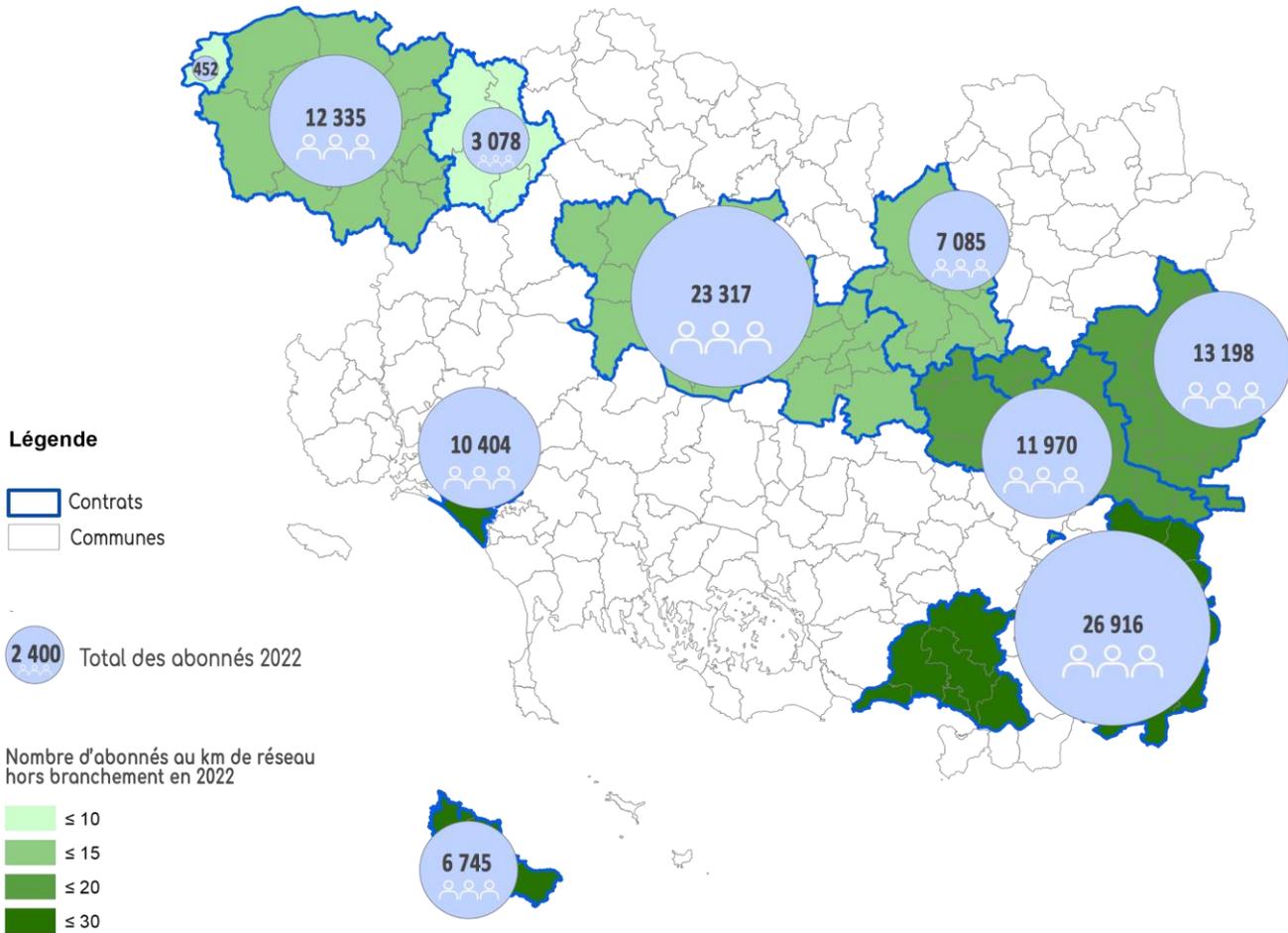
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par périmètre est la suivante :

Périmètre	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre d'abonnés 2022	Nombre d'abonnés 2021	Variation 2022/2021	Densité nombre abonnés/km
a : Roi Morvan Communauté pour partie	12 335	0	12 335	12 218	1%	11
a2 : Roi Morvan Communauté pour partie ex SIAEP de Guémené	3 078	0	3 078	3 000	3%	10
RMCom / Roudouallec	452	0	452	434	4%	10
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	23 304	13	23 317	22 914	2%	15
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	13 191	7	13 198	12 974	2%	17
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	26 916	0	26 916	26 329	2%	24
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	10 404	0	10 404	10 200	2%	30
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	6 745	0	6 745	6 690	1%	29
Basse Vallée de l'Oust	11 957	13	11 970	11 763	2%	17
Josselin	7 081	4	7 085	6 971	2%	15
<b>TOTAL</b>	<b>115 463</b>	<b>37</b>	<b>115 500</b>	<b>113 493</b>	<b>1,8%</b>	<b>17</b>



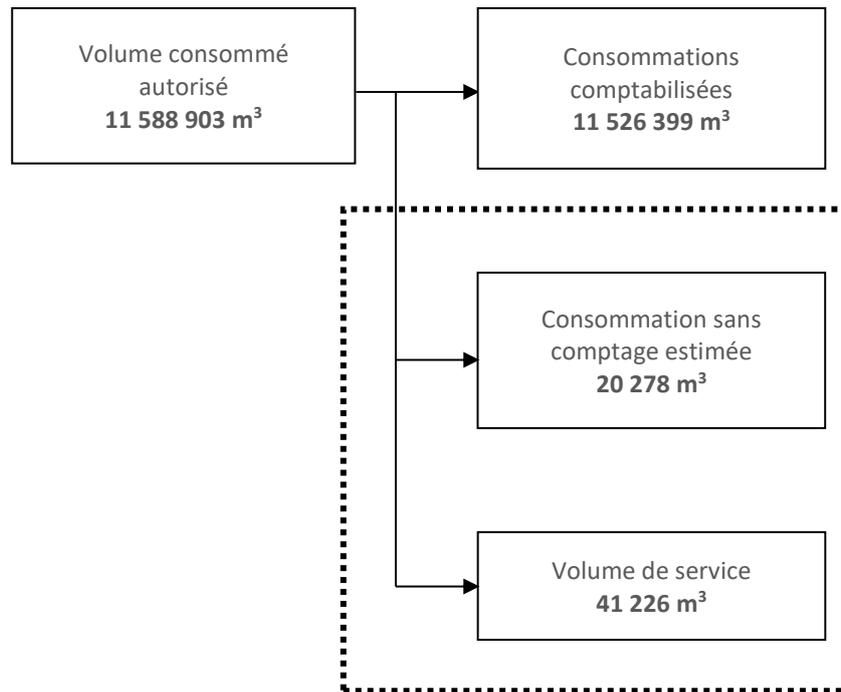
## Nombre d'abonnés et densité en 2022



Commentaires : le périmètre global est resté stable en 2022 même si certains périmètres contractuels ont évolué pour intégrer des communes voisines.

## 1.5. Eaux traitées

### 1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2022 :



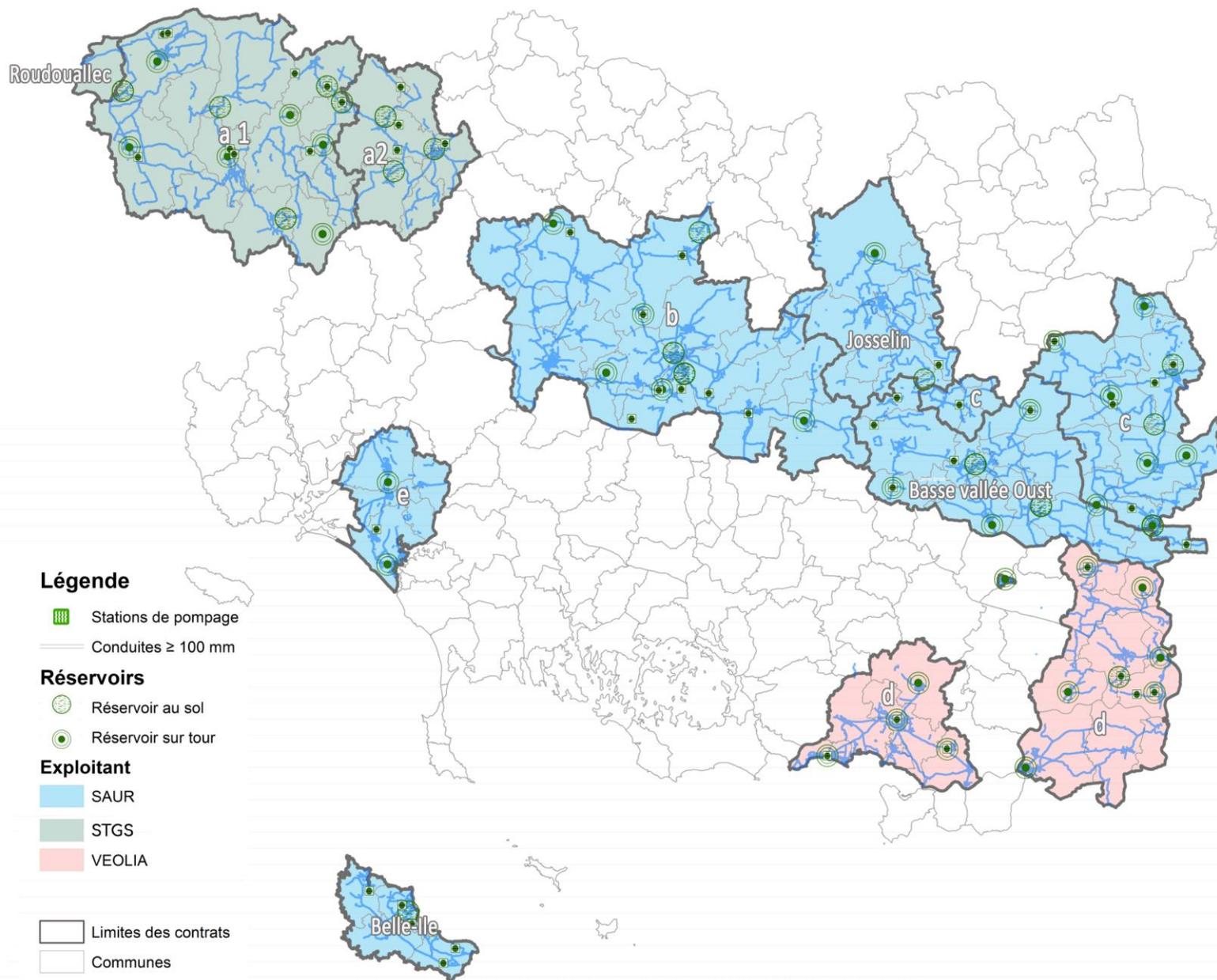
## 1.5.2 Volumes mis en distribution au cours de l'exercice

Périmètre	Volume mis en distribution 2022 (estimation faite pour 2 périmètres)
a : Roi Morvan Communauté pour partie	1 467 122
a2 : Roi Morvan Communauté pour partie ex SIAEP de Guémené	287 706
RMCom / Roudouallec	51 463
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	3 893 078
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1 837 195
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	2 249 929
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	1 128 830
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	486 004
Basse Vallée de l'Oust	1 456 548
Josselin	921 565
<b>TOTAL</b>	<b>13 779 440</b>

Les volumes répondent aux besoins de chaque périmètre (les échanges d'eau entre périmètres ne sont pas pris en compte). Ils sont soit livrés par Eau du Morbihan au titre des compétences Production et Transport, soit par tout service de distribution limitrophe.

Le volume mis en distribution sur le périmètre contractuel Basse Vallée de l'Oust a été estimé pour 2022, du fait de l'intégration des communes de Sérent, Lizio et Saint-Guyomard et de l'absence de point de comptage en limite de territoire. Il en est de même sur le périmètre contractuel Josselin, avec l'intégration des communes de Quily et Cruguel.

# Patrimoine Distribution Eau du Morbihan



### 1.5.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Périmètre	Volume domestique (en m <sup>3</sup> )	Volume non domestique (en m <sup>3</sup> )	Total Volume 2022 (en m <sup>3</sup> )	Total Vol. 2021	variation 2022/2021
a : Roi Morvan Communauté pour partie	1 221 247	0	1 221 247	1 154 490	6%
a2 : Roi Morvan Communauté pour partie ex SIAEP de Guémené	193 024	0	193 024	191 889	1%
RMCom / Roudouallec	42 352	0	42 352	33 248	27%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	2 151 382	1 237 955	3 389 337	3 514 464	-4%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1 046 011	302 421	1 348 432	1 352 699	0%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	1 939 769	22 899	1 962 668	1 973 678	-1%
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	1 004 234	0	1 004 234	1 078 294	-7%
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	444 375	0	444 375	420 666	6%
Basse Vallée de l'Oust	928 017	232 138	1 160 155	1 222 583	-5%
Josselin	570 873	189 702	760 575	739 988	3%
<b>TOTAL</b>	<b>9 541 284</b>	<b>1 985 115</b>	<b>11 526 399</b>	<b>11 681 999</b>	<b>-1%</b>



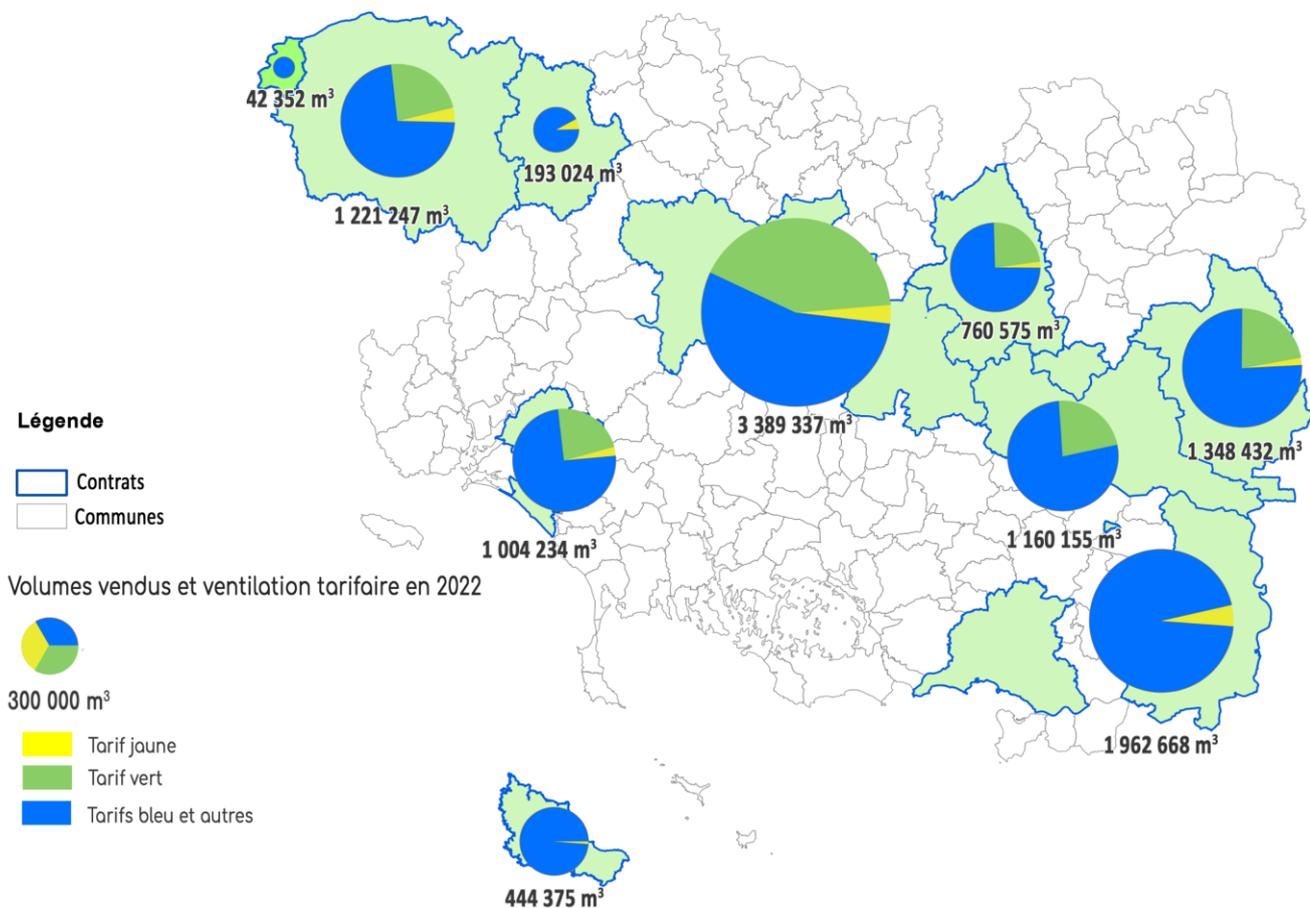
**Commentaires :** le volume enregistré en 2022 baisse légèrement (-1%). On peut ainsi observer sur les périmètres :

- a : Roi Morvan Communauté pour partie, une augmentation du volume consommé en raison d'une relève des compteurs abonnés recalée par rapport à 2021 (366 jours pour 2022, soit 11 jours de plus que 2021), une plus forte sollicitation d'exploitations agricoles et d'industriels ;
- RMCom/Roudouallec, une augmentation du volume consommé en raison d'une relève des compteurs abonnés décalée (363 jours) d'une part, et une plus forte sollicitation d'exploitations agricoles d'autre part ;
- e : Blavet Bellevue Océan Communauté, une baisse du volume consommé expliquée notamment par une baisse de la sollicitation industrielle (-40 000 m<sup>3</sup>) ;
- Basse Vallée de l'Oust, une baisse du volume consommé expliquée partiellement par une baisse de la sollicitation industrielle (-30 000 m<sup>3</sup>) ;
- Une répartition entre abonnés domestiques et abonnés non domestiques évolutive (liste établie par l'agence de l'eau Loire-Bretagne), biaisant ainsi la comparaison 2020/2021 par catégorie d'abonnés.

Comme précisé plus haut page 13, les abonnés non domestiques sont ceux définis par l'agence de l'eau ; il n'y a pas nécessairement de corrélation avec les gros ou très gros consommateurs souscrivant des tarifs jaune ou vert. Toutefois, pour apprécier les variations entre deux exercices consécutifs, le tableau suivant est intégré au présent rapport :

Intégralité du périmètre	Volume 2021		Volume 2022	
	(en m <sup>3</sup> )	(en %)	(en m <sup>3</sup> )	(en %)
Abonnés ayant souscrit un tarif jaune	460 182	3,9	356 664	3,1
Abonnés ayant souscrit un tarif vert	2 643 611	22,6	2 651 578	23
Abonnés tout tarif	11 681 999	100	11 526 399	100

### Volumes vendus et ventilation tarifaire pour 2022



## 1.5.4 Autres volumes

Les volumes exposés dans cette partie sont les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau. Les volumes consommés sans comptage représentent les volumes utilisés par les essais des poteaux et bornes d'incendie. Les volumes de service du réseau concernent les nettoyages des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges et lavages de conduites, les volumes utilisés par les analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne.

Ces volumes sont estimés par les exploitants à partir de la fiche ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Périmètre	Volume consommé non compté (en m <sup>3</sup> )	Volume de service (en m <sup>3</sup> )	Total 2022 (en m <sup>3</sup> )	Total 2021 (en m <sup>3</sup> )	Variation 2022/2021 (en %)
a : Roi Morvan Communauté pour partie	2 620	3 437	6 057	7 267	-17%
a2 : Roi Morvan Communauté pour partie ex SIAEP de Guémené	480	1 085	1 565	4 451	-65%
RMCom / Roudouallec	100	150	250	250	0%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	3 855	3 432	7 287	7 363	-1%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1 701	12 181	13 882	6 645	109%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	4 790	10 367	15 157	16 760	-10%
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	2 126	2 034	4 160	5 961	-30%
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	454	742	1 196	1 274	-6%
Basse Vallée de l'Oust	2 013	5 797	7 810	7 503	4%
Josselin	2 139	2 001	4 140	3 827	8%
<b>TOTAL</b>	<b>20 278</b>	<b>41 226</b>	<b>61 504</b>	<b>61 301</b>	<b>10%</b>

Sur le périmètre c, un volume de service de 5 840 m<sup>3</sup> a été considéré pour prendre en compte une purge exceptionnelle réalisée à la suite d'un problème d'eau colorée.

## 1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Périmètre	Linéaire de réseau hors branchements (en km) 2022	Linéaire de réseau hors branchements (en km) 2021	Variation 2022/2021 (en %)
a : Roi Morvan Communauté pour partie	1 109,462	1 108,520	0,1%
a2 : Roi Morvan Communauté pour partie ex SIAEP de Guémené	317,757	319,950	-0,7%
RMCom / Roudouallec	44,193	43,830	0,8%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	1 580,020	1 578,890	0,1%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	759,957	759,520	0,1%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	1 116,000	1 111,068	0,4%
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	344,212	348,497	-1,2%
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	233,804	233,768	0,0%
Basse Vallée de l'Oust	746,782	748,078	-0,2%
Josselin	473,124	471,893	0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>6 725,311</b>	<b>6 724,014</b>	<b>0,0%</b>

Le linéaire du réseau de canalisations en service est de **6 725 kilomètres au 31/12/2022**.



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement). L'assemblée délibérante de Eau du Morbihan vote les tarifs concernant la facture d'eau.

Les tarifs 2022 ont été votés par le Comité Syndical le 3 décembre 2021 de la façon suivante :

- **un tarif BLEU** : applicable pour un usage domestique et assimilé hors usages de gros ou très gros consommateurs à conventionnement volontaire spécifique ;
- **un tarif JAUNE** : à destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable ;
- **un tarif VERT** : à destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable.

Sont également votées des tarifications particulières pour les usages agricoles, les usages communaux, les bornes de puisage.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le schéma portant sur la structure budgétaire de Eau du Morbihan est joint en annexe 1, applicable pour 2022.

Par ailleurs, le Comité Syndical a voté le 9 décembre 2022 une stratégie tarifaire Distribution, comportant :

- La création d'une nouvelle tranche 31 – 150 m<sup>3</sup> du tarif bleu ;
- La suppression du tarif jaune ;
- Une progressivité des tarifs Distribution à échéance 2030, à savoir une évolution annuelle de :
  - ✓ +2% pour la tranche 151 – 500 m<sup>3</sup> du tarif bleu ;
  - ✓ +4% pour la tranche > 500 m<sup>3</sup> du tarif bleu ;
  - ✓ +8% pour le tarif vert.

Les tarifs applicables aux **01/01/2022** et **01/01/2023** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tarifs		Au 01/01/22	Au 01/01/23
<b>Tarif BLEU</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	160 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	214 €	214 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à 30 m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : 31 à 150 m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 3 : 151 à 500 m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,70 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 4 : au-delà de 500 m <sup>3</sup>	1,41 €/m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>
<b>Tarif JAUNE (jusqu'en 2022)</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 646 €	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		1,35 €/m <sup>3</sup>	
<b>Tarif VERT</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	8 268 €	8 268 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	1,02 €/m <sup>3</sup>	1,10 €/m <sup>3</sup>
	Période d'étiage : juillet-octobre	1,10 €/m <sup>3</sup>	1,19 €/m <sup>3</sup>
<b>Tarification spéciale : usages agricoles et communaux</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	160 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	214 €	214 €
	Compteur supplémentaire Ø15/20 (*)	40 €	40 €
	Compteur supplémentaire Ø30/40 (*)	50 €	50 €
	Compteur supplémentaire Ø60/80 (*)	130 €	130 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à 30 m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : 31 à 150 m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 3 : 151 à 500 m <sup>3</sup>	1,41 €/m <sup>3</sup>	1,70 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 4 : au-delà de 500 m <sup>3</sup>	1,41 €/m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>
<b>Bornes de puisage</b>			
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		1,41 €/m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,30 €/m <sup>3</sup>	0,30 €/m <sup>3</sup>
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%

La décomposition des parts exploitants et collectivité figure pour chaque contrat en annexe 2.

Les tarifs relatifs aux frais d'accès applicables aux **01/01/2022 et 01/01/2023** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Périmètre	Frais d'accès au 01/01/2022	Frais d'accès au 01/01/2023
a : Roi Morvan Communauté pour partie	31,06€	32,76€
a2 : RMCom / Guémené	30,33€	32,10€
RMCom / Roudouallec	31,06€	32,76€
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	42,47€	45,88€
c1 : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	41,58€	44,91€
c2 : OBC et Ploërmel Communauté pour partie	45,28€	40€
	44,36€	
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	36,19€	37,99€
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	40,00€	42,95€
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	41,00€	45,08€

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au **01/01/2022 et au 01/01/2023** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont donnés dans les deux tableaux suivants :





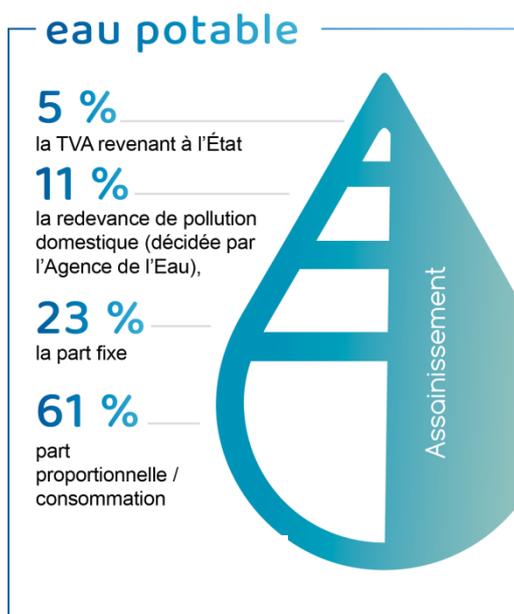
Envoyé en préfecture le 04/10/2023  
 Reçu en préfecture le 04/10/2023  
 Publié le  
 ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE

2022									
Périmètre	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	Variation 2022/2021
a: Roi Morvan Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
a2: RMCom pour partie/Ex SIAEP Guémené sur Scorff	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
RMCom / Roudouallec	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
Ploërmel Cté / CC Josselin	175,80 €	41,29 €	97,20 €	33,71 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
OBC / BVO	187,05 €	63,95 €	85,95 €	11,05 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
c: De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%

2023									
Périmètre	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	Variation 2023/2022
a: Roi Morvan Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
a2: RMCom pour partie/Ex SIAEP Guémené sur Scorff	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
RMCom / Roudouallec	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
c1: De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
c2: De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,72 €/m<sup>3</sup> (TVA et redevance pollution comprises).

### Composition de la facture d'eau 120 m<sup>3</sup> au 01/01/2022

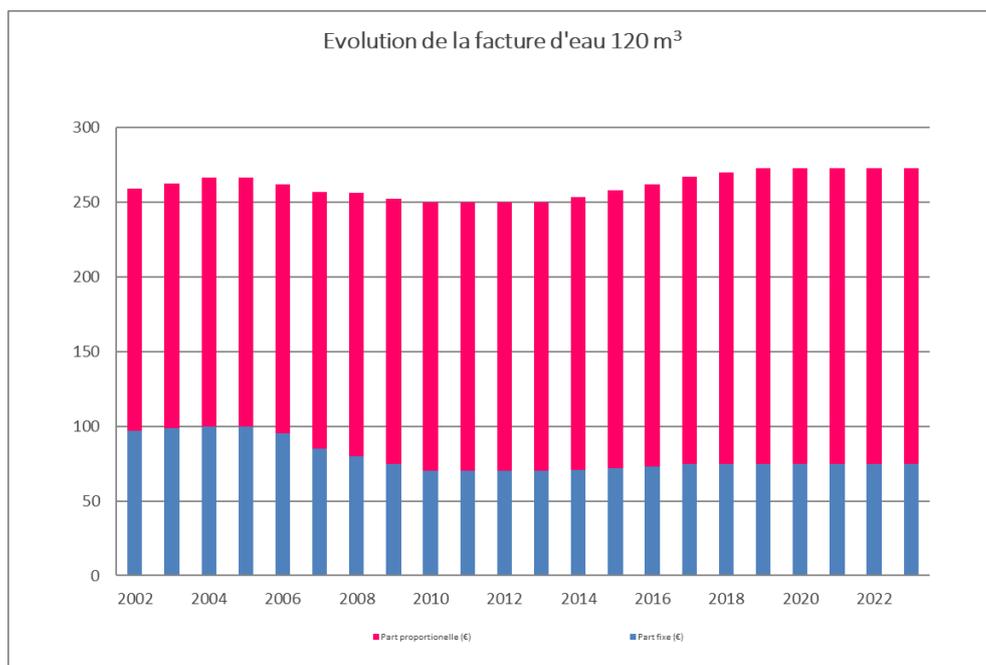


La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, dite part fixe, afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau. L'arrêté du 6 août 2007 et la circulaire du 4 juillet 2008 présentent les modalités de calcul du plafonnement.

Pour les tarifs applicables en 2022 et 2023, la part fixe représente 27% de la facture 120 m<sup>3</sup> calculée hors taxe et hors redevance pollution. Le plafond à prendre en compte est de 30%.

### Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Total hors TVA en €
2005	266,72
2006	261,78
2007	256,69
2008	256,50
2009	252,00
2010	250,00
2011	250,00
2012	250,00
2013	250,00
2014	253,40
2015	258,00
2016	262,00
2017	267,00
2018	270,00
2019	273,00
2020	273,00
2021	273,00
2022	273,00
2023	273,00



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle pour le tarif bleu (à l'exception des mensualisés)
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les **volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 11 526 399 m<sup>3</sup>** (pour mémoire : 11 681 999 m<sup>3</sup> en 2021).

L'évolution des éléments du prix depuis l'exercice précédent s'explique par :

- Les composantes de la rémunération des délégataires qui évoluent suivant des formules de révision contractuelles chaque année,
- La grille tarifaire qui a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 2.3. Recettes

Les recettes sont explicitées sous forme de tableaux :

- Le premier indique toutes les recettes de Eau du Morbihan au titre de la compétence Distribution (quelle que soit la forme du contrat d'exploitation de chaque périmètre) ;
- Le second indique les recettes dans le cadre des délégations de service public à paiement public ;
- Le troisième indique les recettes des exploitants dans le cadre des affermage ;
- Le dernier indique les recettes des exploitants dans le cadre des marchés de services.

La mise en œuvre des nouveaux contrats d'exploitation et l'évolution du périmètre Distribution de Eau du Morbihan engendre ponctuellement des variations de recettes.

Recettes de la collectivité :

Envoyé en préfecture le 04/10/2023  
 Reçu en préfecture le 04/10/2023  
 Publié le  
 ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE

**Recettes de la collectivité 2022 (en €)**

Périmètre	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	Variation 2022/2021 en %
a : Roi Morvan Cté pour partie	2 695 129,06	909 650,77	0,00	0,00	140 182,02	2 835 311,08	5%
a2 : RMCom / Guémené	421 889,58	115 057,66	0,00	0,00	27,06	421 916,64	58%
RMC / Roudouallec	102 401,37	33 490,30	0,00	0,00	0,00	102 401,37	21%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren Colpo	5 081 887,11	1 773 104,89	1 349 201,04	41 789,00	493 160,58	6 924 248,73	6%
c : De l'Oust à Brocéliande Cté pour partie et Ploërmel Cté pour partie pour partie	2 646 688,40	988 528,31	361 811,51	28 256,00	73 862,16	3 082 362,07	3%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglo pour partie, Questembert Cté pour partie	5 117 802,35	2 014 445,00	30 913,65	1 646,00	6 415,20	5 155 131,20	3%
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	2 026 508,90	796 014,65	0,00	0,00	451 605,66	2 478 114,56	215%
reliquat fin 2021 BBOC	64 604,22					64 604,22	
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	1 211 317,97	508 259,67	0,00	0,00	0,00	1 211 317,97	189%
reliquat fin 2021 CCBI	8 749,40					8 749,40	
OBC / Basse Vallée de l'Oust	665 340,11	152 696,50	31 124,14	8 631,02	0,00	696 464,25	-7%
Ploërmel Cté / Josselin	552 732,49	252 931,71	49 169,28	8 589,70	0,00	601 901,77	
<b>TOTAL</b>	<b>20 595 050,96</b>	<b>7 544 179,46</b>	<b>1 822 219,62</b>	<b>88 911,72</b>	<b>1 165 252,68</b>	<b>23 582 523,26</b>	<b>18%</b>

Soit un **montant de recettes totales de 23 582 523,26 € HT pour l'exercice 2022** (20 214 480 € HT en 2021).

Recettes de l'exploitant dans le cadre de délégation de service public à paiement public :

Envoyé en préfecture le 04/10/2023  
 Reçu en préfecture le 04/10/2023  
 Publié le  
 ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE

Périmètre	Rémunérations de l'exploitant	Variation 2022/2021 en %
a : Roi Morvan Cté pour partie	738 330,13 €	19,0%
a2 : Roi Morvan Cté pour partie Guémené	180 752,99 €	
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	1 367 177,61 €	0,5%
c : De l'Oust à Brocéliande Cté pour partie et Ploërmel Cté pour partie pour partie	668 681,86 €	3,0%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglo pour partie, Questembert Cté pour partie	1 241 831,56 €	4,3%
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	401 175,01 €	
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	387 179,69 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 985 128,85 €</b>	<b>30,5%</b>

Soit un **montant de rémunérations totales de 4 985 128,85 € HT pour l'exercice 2022.**

Recettes de l'exploitant dans le cadre des affermages :

Périmètre	Recettes de l'exploitant 2022						Variation 2022/2021 en %
	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	
Ploërmel Cté / Josselin	903 599,96 €	265 529,69 €	153 180,09 €	266,34 €	0,00 €	1 056 780,05 €	-5%
OBC / Basse Vallée de l'Oust	1 886 294,72 €	746 118,28 €	34 289,49 €	1 036,14 €	8 751,78 €	1 929 335,99 €	
reliquat fin 2021 BBOC	188 852,38 €					188 852,38 €	
reliquat fin 2021 CCBI	1 632,43 €					1 632,43 €	
<b>Total</b>	<b>2 980 379,49</b>	<b>1 011 647,97</b>	<b>187 469,58</b>	<b>1 302,48</b>	<b>8 751,78</b>	<b>3 176 600,85</b>	<b>-45%</b>

Soit un **montant de recettes totales de 3 176 600,85 € HT pour l'exercice 2022** (5 804 176,06 € HT en 2021 pour les contrats encore en vigueur en 2021).

Recettes de l'exploitant dans le cadre des marchés de services :

Périmètre	Rémunération de l'exploitant 2022 en € HT
RMCom / Roudouallec	18 220,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 220,00</b>

Envoyé en préfecture le 04/10/2023  
Reçu en préfecture le 04/10/2023  
Publié le  
ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE

Soit un **montant de rémunérations totales (prestataire – Distribution) de 18 220 € HT pour l'exercice 2022**  
(30 881,28 € HT en 2021 pour les contrats encore en vigueur en 2021).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

#### *Focus : métabolites de pesticides et ESA-métolachlore*

Suite à un avis de décembre 2020 de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail), l'Agence Régionale de Santé (ARS) a recherché à partir d'avril 2021, un nouveau paramètre dans l'eau distribuée : l'ESA-métolachlore. Issu de la dégradation d'un pesticide utilisé pour désherber des cultures comme le maïs ou les haricots, ce résidu (métabolite) est retrouvé dans plusieurs ressources du département. En sortie de stations de production d'eau non équipées de traitement adapté, l'ESA-métolachlore a été détecté au-delà de la limite de qualité réglementaire établie à 0,1 microgrammes/litre ( $\mu\text{g}/\text{l}$ ), tout en restant très en deçà de la valeur sanitaire  $V_{\text{max}}$  définie par les autorités sanitaires à 510 $\mu\text{g}/\text{l}$ . L'ARS conclut donc à l'absence de risque pour la santé.

En 2022, Eau du Morbihan a bénéficié d'arrêtés préfectoraux de dérogations sur les secteurs de desserte des unités de Production (UP) de Bot Coët à Ploërdut et Trévelin à Cléguérec (avril 2022), autorisant la poursuite de la distribution de l'eau, le temps de mettre en place les solutions. Des dérogations ont également été accordées pour les UP : La Houssa à Monteneuf et Siloret à Carentoir (septembre 2022). Un dossier a été déposé pour instruction sur le secteur desservi par l'UP de Pierre Fendue à Le Sourn.

Le 30 septembre 2022, l'ANSES est revenue sur son avis initial et a modifié la valeur sanitaire de référence de cette molécule : depuis, l'ESA-métolachlore n'est plus soumis à la limite de qualité de 0,1  $\mu\text{g}/\text{l}$ . Dorénavant, ce métabolite est soumis à la valeur indicative de 0.9  $\mu\text{g}/\text{l}$ . Les dérogations accordées sont donc caduques, et il n'y a plus, de fait, de situation de non-conformité réglementaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 sur ce paramètre.

Malgré ce changement, Eau du Morbihan poursuit le programme d'actions défini en 2021, tant sur le volet préventif, en partenariat avec la profession agricole et les structures de bassin versant, que sur le volet curatif : les traitements poussés mis en œuvre sur les unités de production à partir d'eau superficielle dès 2021 sont maintenus, l'équipement de certaines stations d'eau souterraine en traitement adapté fait l'objet d'étude technique et reste inscrit au Plan Pluriannuel d'investissement.



## Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2022

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE

Périmètre	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
a : Roi Morvan Communauté pour partie	88	1	89	4	Microbio: Escherichia coli/100ml-MF: incomp. n/(100ml) LQ: 0 (Langonnet); Physico: ESA métolachlore (Lanvenegen 0,13 µg/l le 05/01/22 et le 03/02/22 avec LQ : 0,1 µg/l) (Priziac 0,19µg/l le 05/01/22 et 0,23µg/l le 02/05/22 avec LQ : 0,1 µg/l)
a2 : RMCom / Guémené	22	0	22	0	
RMCom / Roudouallec	6	0	6	0	
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	112	0	112	0	
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté et Ploërmel Communauté pour partie	97	1	97	0	Entérocoques/100ml-MS(1n/(100ml) le 08/09/22 avec LQ: 0 (Carentoir)
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	118	0	118	0	
e: Blavet Bellevue Océan Communauté	35	0	36	0	

Périmètre	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	20	0	20	0	
OBC / Basse Vallée de l'Oust	53	0	53	1	ESA métolachlore (0,19 µg/l le 04/07/22 avec LQ : 0,1 µg/l) (Pleucadeuc)
Ploërmel Communauté / Josselin	66	0	66	0	
<b>TOTAL</b>	<b>617</b>	<b>2</b>	<b>500</b>	<b>5</b>	



Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre.

Périmètre	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P102.1)
a : Roi Morvan Communauté pour partie	98,86%	95,51%
a2 Guémené distri	100%	100%
RMC / Roudouallec	100%	100%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	100%	100%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	98,97%	100%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	100%	100%
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	100%	100%
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	100%	100%
Basse Vallée de l'Oust	100%	98,11%
Josselin	100%	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes consommés ou vendus.

Ainsi pour 2022, le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de **99,7%** et le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de **99%**.

## 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Les 30 points d'inventaire des réseaux ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

<b>Plan de réseaux</b>	<b>15 points</b>
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5
<b>Inventaire des réseaux</b>	<b>30 points</b>
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 <sup>ème</sup> point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 <sup>ème</sup> point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
<b>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	<b>75 points</b>
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE

Périmètre	2022
a : Roi Morvan Communauté pour partie	100
RMCom / Guémené	100
RMCom / Roudouallec	100
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	110
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	110
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	109
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	110
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	110
OBC / Basse Vallée de l'Oust	120
Ploërmel Communauté / Josselin	115

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'**année 2022** est **109**.

Le détail de l'évaluation de l'indice par périmètre est donné en annexe 3.

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement réseau} = \frac{(\text{conso. comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation conso. sans comptage} + \text{volume de service})}{(\text{volume produit} + \text{importations})}$$

Pour l'application de la formule précédente, le volume produit et les importations correspondent aux volumes fournis par Eau du Morbihan au service Distribution, déclinés par périmètres.

Périmètre	En %		
	Rendement 2021	Seuil rendement 2022 (*)	Rendement 2022
a : Roi Morvan Communauté pour partie	85,63	65,76	86,40
a2 Guémené distri	71,30	65,34	79,36
RMC / Roudouallec	66,96	65,53	83,24
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	87,47	66,46	89,33
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	82,20	66,09	76,06
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	82,85	65,98	88,41
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	87,92	67,73	91,42
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	80,27	66,06	91,68
Basse Vallée de l'Oust	77,71	66,08	76,00
Josselin	83,28	65,89	82,00

(\*) Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le décret n°2012-97 (pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

*La mise en œuvre des nouveaux contrats d'exploitation et l'évolution du périmètre Distribution de Eau du Morbihan peuvent biaiser la comparaison entre 2021 et 2022. De plus, la date moyenne de relève des compteurs abonnés peut impacter le calcul du rendement ; ainsi, un recalage sur 365 jours a été opéré dans les calculs.*

Pour le calcul du seuil de rendement de réseau de distribution, la valeur de l'indice linéaire de consommation est prise en compte.

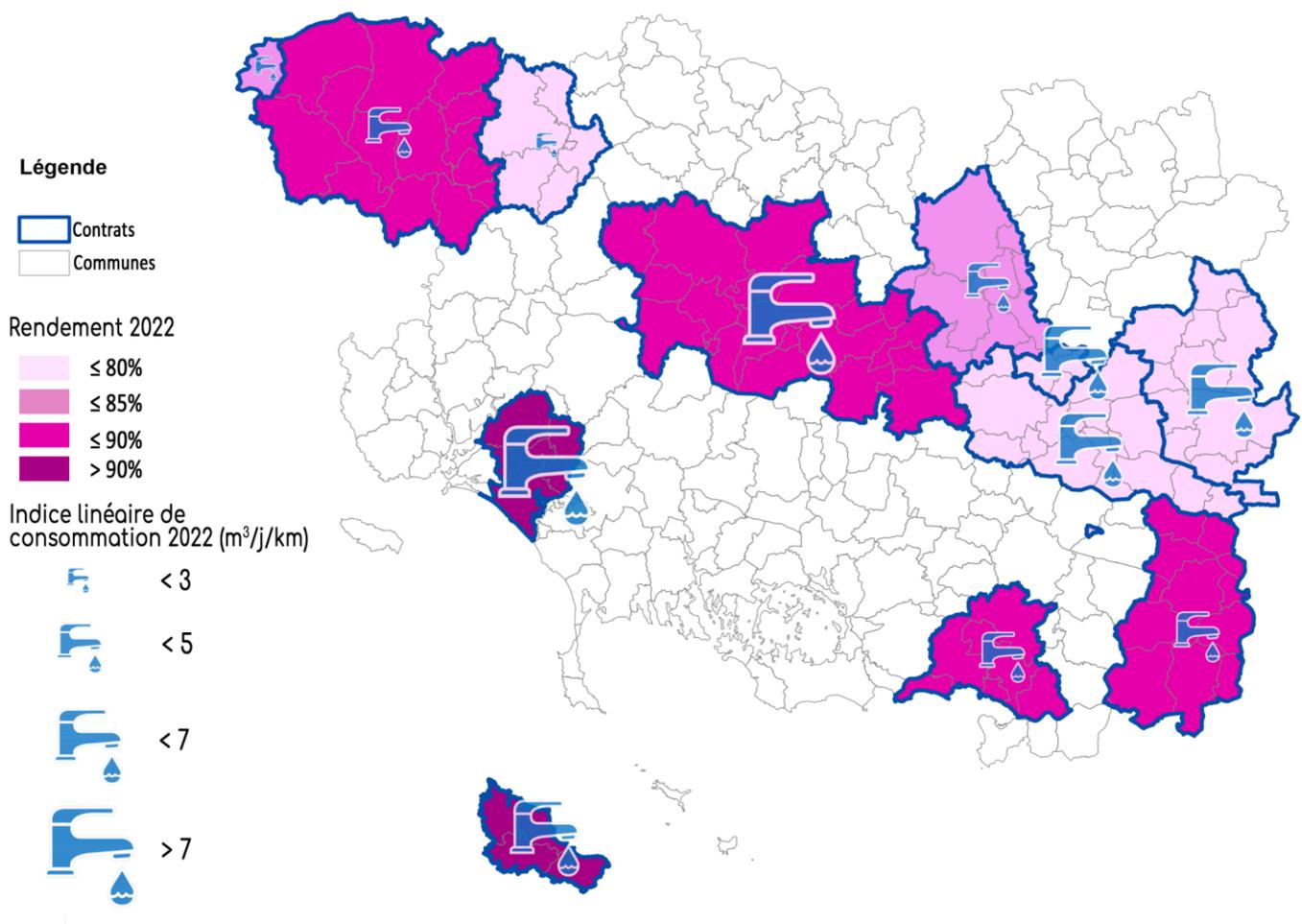
L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

$$ILC = \frac{\text{(conso. comptabilisées + exportations + estimation conso. sans comptage + volume de service)}}{\text{(365 jours * longueur du réseau hors branchements)}}$$

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km) 2021	Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km) 2022
a : Roi Morvan Communauté pour partie	3,75	3,81
a2 Guémené distri	1,68	1,68
RMC / Roudouallec	2,09	2,64
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	6,90	7,29
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	5,16	5,44
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	4,65	4,88
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	12,32	13,66
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	4,95	5,22
Basse Vallée de l'Oust	5,56	5,38
Josselin	7,16	4,43

Les rendements de réseau de distribution, déclinés par périmètre, sont tous au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice. Le rendement du réseau de distribution est calculé à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan, soit une valeur de **85% pour l'année 2022** (pour un indice linéaire de consommation moyen de 5,36 m<sup>3</sup>/j/km pour 2022).

# Indices linéaires de consommation et rendements du réseau



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P1053)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Périmètre	Indice des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /j/km) 2021	Indice des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /j/km) 2022
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,66	0,61
a2 Guémené distri	0,77	0,53
RMC / Roudouallec	1,09	0,55
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,72	0,81
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1,20	1,76
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,53	0,59
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	1,79	1,29
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	1,23	0,49
Basse Vallée de l'Oust	1,31	1,50
Josselin	1,43	0,99

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

$$ILV = \frac{\text{(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes)}}{\text{(365 jours * longueur du réseau hors branchements en km)}}$$

Les indices exposés ci-avant sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2022**, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,94 m<sup>3</sup>/j/km**.

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

$$ILP = \frac{\text{pertes}}{(365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements en km})}$$

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /j/km) 2021	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /j/km) 2022
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,64	0,60
a2 Guémené distri	0,73	0,51
RMC / Roudouallec	1,07	0,53
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,71	0,80
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1,18	1,71
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,50	0,56
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	1,74	1,25
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	1,22	0,47
Basse Vallée de l'Oust	1,28	1,47
Josselin	1,41	0,96

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2022**, l'indice linéaire des pertes est de **0,91 m<sup>3</sup>/j/km**.

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou l'exploitant) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

	Taux moyen de renouvellement en %
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,4%
a2 Guémené distri	0,2%
RMC / Roudouallec	0,0%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,3%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,6%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,6%
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	0,6%
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	0,3%
Basse Vallée de l'Oust	0,3%
Josselin	0,3%

Pour l'année **2022**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,4%** (pour mémoire : 0,4% pour 2021).



## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Périmètre	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées pour 1 000 abonnés 2022
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,24
a2 Guémené distri	0,00
RMC / Roudouallec	0,00
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	4,97
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	3,64
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,67
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	3,46
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	4,00
Basse Vallée de l'Oust	4,26
Josselin	2,82

Pour l'année **2022**, 319 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (354 en 2021), soit un taux d'occurrence moyen des interruptions de service non-programmées de **2,76 pour 1 000 abonnés** à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan (3,12 pour 1 000 abonnés en 2021).

### 3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans ses règlements de service, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année **2022**, le taux de respect de ce délai est de **98 %** (99% en 2021).

### 3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Distribution	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre (en €)	48 698 533	46 807 591
Epargne brute annuelle (en €)	8 123 574	7 986 520
Durée d'extinction de la dette (en années)	5,99 6 ans	5,86 5 ans et 10 mois

Commentaire : Malgré un recours à l'emprunt en 2022 à hauteur de 4 M€, l'encours de la dette est en diminution de 1,89 M€. L'épargne brute se stabilise autour de 8 M€ et la durée d'extension de la dette diminue légèrement.



### 3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Périmètre	Taux d'impayés 2020 en %	Taux d'impayés 2021 en %
a : Roi Morvan Communauté pour partie	2,83	2,98
a2 Guémené distri	2,06	
RMC / Roudouallec	4,86	3,80
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,12	0,47
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,23	0,50
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,89	0,38
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	0,44	0,00
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	0,58	0,52
Basse Vallée de l'Oust	1,26	1,04
Josselin	1,34	1,12

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de 2021. Pour l'année **2022**, le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2021 est de **0,74%**.



### 3.8. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites

Oui  Non

Envoyé en préfecture le 04/10/2023  
 Reçu en préfecture le 04/10/2023  
 Publié le  
 ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Périmètre	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2021	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2022
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,27	0,08
a2 Guémené distri	6,67	0,00
RMC / Roudouallec	0,00	0,00
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	1,92	1,12
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1,77	1,44
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,42	0,48
e : Blavet Bellevue Océan Communauté	1,59	1,92
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	2,24	2,37
Basse Vallée de l'Oust	2,04	1,75
Josselin	2,04	1,98

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le nombre d'abonnés. Pour l'année **2022**, le taux de réclamations est de **1,13 pour 1 000 abonnés** (1,48 pour 1 000 abonnés en 2021).

## 4. Financement des investissements

Envoyé en préfecture le 04/10/2023  
Reçu en préfecture le 04/10/2023  
Publié le  
ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE

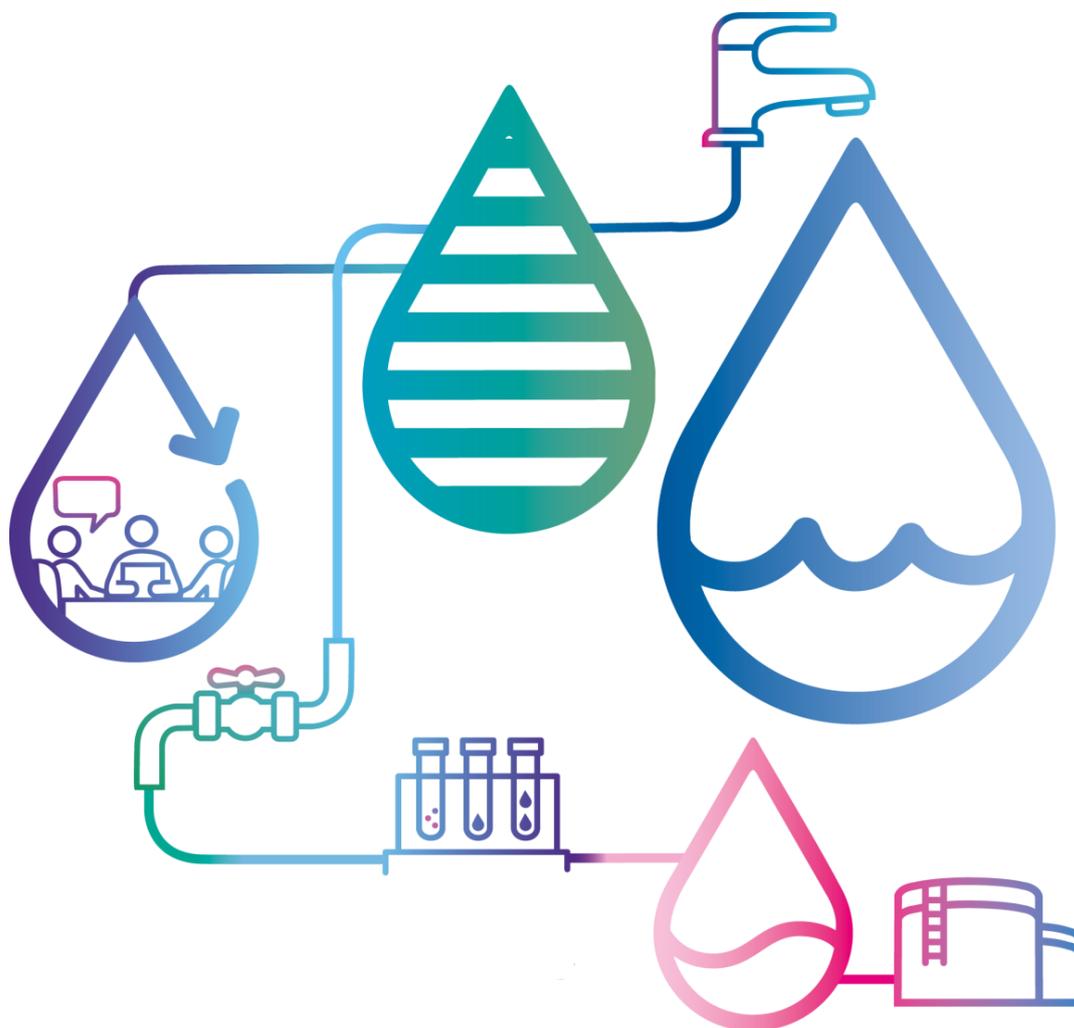


### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb. Il ne reste plus de branchement en plomb identifié à ce jour.

### 4.2. Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2022 sont pris en compte.



Territoire	Intitulé du marché	Montant H.T.	Montant des subventions AELB en HT
EDM	Travaux de réhabilitation des ouvrages de stockage d'eau potable - Patrimoine Distribution - Programme Exceptionnel 2022-2023	1 245 116,50 €	
EDM	TRAVAUX CVM - LOT 1	428 997,50 €	189 116,00 €
EDM	TRAVAUX CVM - LOT 2	219 687,50 €	
CCBI	Programme 2022 CCBI	567 400,00 €	
CCBBO	Programme 2022 CCBBO	389 888,00 €	
REDON AGGLO	Programme 2022 REDON AGGLO	437 846,74 €	44 100,00 €
ASB	Programme 2022 ASB	649 171,00 €	
OBC	Programme 2022 OBC - Lot 1	808 461,75€	
OBC	Programme 2022 OBC - Lot 2	174 998,00 €	
RMC	Programme 2022-RM COM	646 996,70 €	
CMC	Programme 2022 CMC	661 851,72 €	
BAUD COMMUNAUTE	Programme 2022 BAUD COMMUNAUTE	416 279,06 €	

AELB : agence de l'eau Loire Bretagne

L'état récapitulatif des marchés publics passés est fourni en annexe 4.

### 4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Répartition de l'encours de la dette au 31 décembre (en €)		
Distribution	2021	2022
Dette supportée directement par Eau du Morbihan	48 698 533	46 807 592

Annuité de la dette (en €)			
Distribution		2021	2022
Montants remboursés pendant l'exercice	En capital	6 111 179	5 924 365
	En intérêts	625 550	578 706
	Total	6 736 729	6 503 071

Commentaire :

Le montant des annuités 2022 sont au même niveau que l'année 2021.

### 4.4. Amortissements

Amortissements (en €)		
Distribution	2021	2022
Dotations aux amortissements	5 631 983	5 558 767

Pour l'année 2022, la **dotation aux amortissements – Distribution, a été de 5 558 767 €.**

### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude

Lors du comité syndical du 29 janvier 2021, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2021-2025 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

#### Extrait du PPI – 28 janvier 2022 – compétence Distribution

Commissions locales	Opérations	localisation	2021	2022	2023	2024	2025	2025		total
DISTRIBUTION	périmètre Distribution	Programmes antérieurs	4,04							0,00
	périmètre Distribution	Programme 2021-2023	4,61	7,33	7,33	2,73				17,39
	périmètre Distribution	Programme 2024-2026				4,61	7,33	7,33		19,27
<b>TOTAL DISTRIBUTION</b>			<b>8,65</b>	<b>7,33</b>	<b>7,33</b>	<b>7,34</b>	<b>7,33</b>	<b>7,33</b>		<b>36,66</b>



Envoyé en préfecture le 04/10/2023  
Reçu en préfecture le 04/10/2023  
Publié le  
ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE

## 5. Actions de solidarité et de coopération de centralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le comité syndical de Eau du Morbihan a voté une participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de **0,15 €** par abonné par an, soit un montant de **16 758,30 €** au titre de 2022.

Les exploitants sont également signataires d'une convention relative au FSL (abandons des frais + abandons de créance à hauteur de 25 € forfaitairement par dossier accepté).



## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

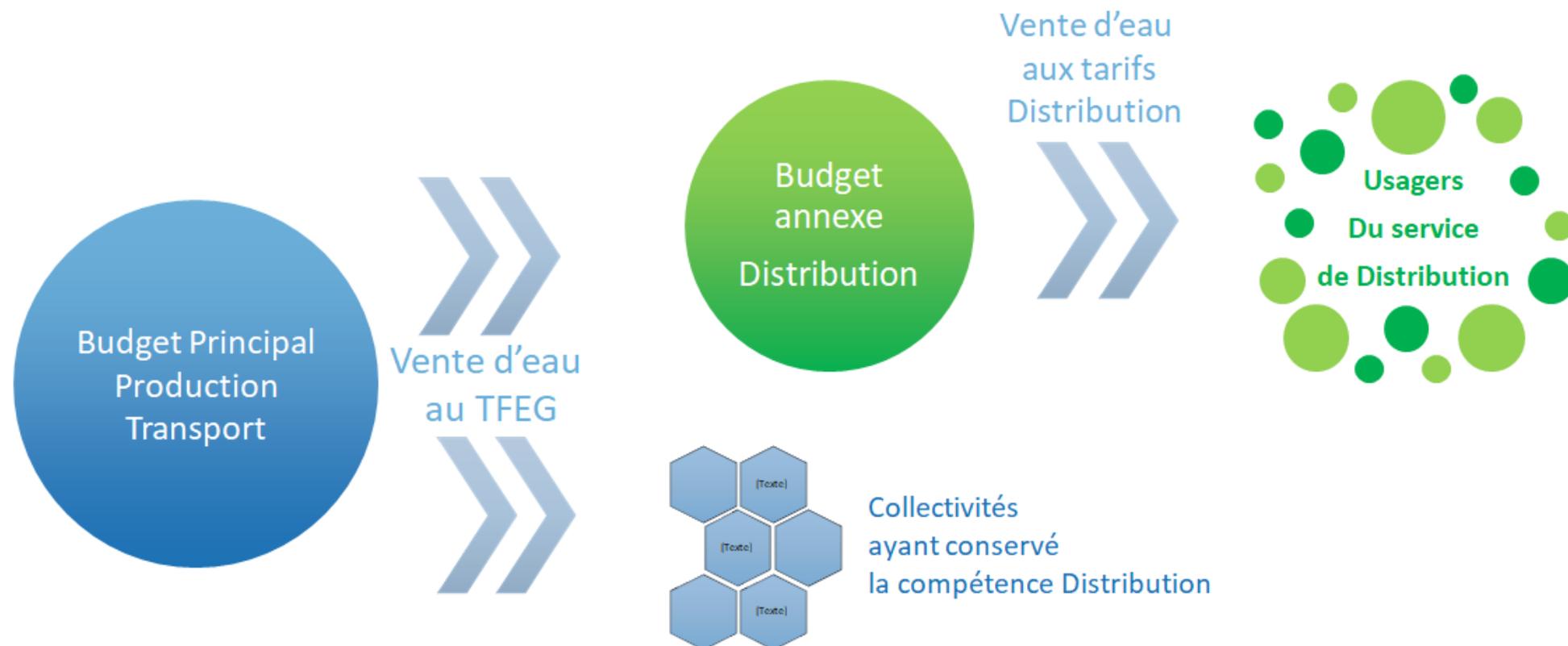
Envoyé en préfecture le 04/10/2023  
 Reçu en préfecture le 04/10/2023  
 Publié le  
 ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE



Consolidation sur le territoire Eau du Morbihan - compétence Distribution		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	210 043	<b>208 973</b>
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,72€	<b>2,72€</b>
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	1 jour ouvré	<b>1 jour ouvré</b>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	<b>99,7 %</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,7 %	<b>99 %</b>
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109 / 120	<b>109 / 120</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86 %	<b>85 %</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,92 m <sup>3</sup> /j/km	<b>0,94 m<sup>3</sup>/j/km</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,89 m <sup>3</sup> /j/km	<b>0,91 m<sup>3</sup>/j/km</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,4 %	<b>0,4 %</b>
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,001 €/m <sup>3</sup>	<b>0,001 €/m<sup>3</sup></b>
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,12 ‰ abonnés	<b>2,76 ‰ abonnés</b>
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99 %	<b>98 %</b>
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Distribution	6 années	<b>5,86 années</b>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,78 %	<b>0,74 %</b>
P155.1	Taux de réclamations	1,48 ‰ abonnés	<b>1,13 ‰ abonnés</b>

## ANNEXE 1 - Structure budgétaire

Envoyé en préfecture le 04/10/2023  
Reçu en préfecture le 04/10/2023  
Publié le  
ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE



## ANNEXE 2 – Tarifs au 01/01/2022 et au 01/01/2023

Tarifs au 1er janvier 2023									
Désignation	Unité	a: Roi Morvan Cté pour partie	a2: Roi Morvan Cté pour partie / Ex Guémené	b: Centre Morbihan Cté Plaudren, Colpo pour partie	c: De l'Oust à Brocéliande Cté pour partie et Ploërmel Cté pour partie	d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglo pour partie, Questembert Cté pour partie	e : CCBBO	CCBI	RMC / Roudouallec
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité
Abonnement ordinaire	abonnés	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an
Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 31 à 150 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 151 à 500 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,70 €/m <sup>3</sup>	1,70 €/m <sup>3</sup>	1,70 €/m <sup>3</sup>	1,70 €/m <sup>3</sup>	1,70 €/m <sup>3</sup>	1,70 €/m <sup>3</sup>	1,70 €/m <sup>3</sup>	1,70 €/m <sup>3</sup>
Tranche au dessus de 500 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>
Vente en Gros	m <sup>3</sup>	0,70 €/m <sup>3</sup>	0,70 €/m <sup>3</sup>	0,70 €/m <sup>3</sup>	0,70 €/m <sup>3</sup>	0,70 €/m <sup>3</sup>	0,70 €/m <sup>3</sup>	0,70 €/m <sup>3</sup>	0,70 €/m <sup>3</sup>

Redevance pollution domestique	m <sup>3</sup>	0,30 €/m <sup>3</sup>
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2022									
Désignation	Unité	a: Roi Morvan Cté pour partie	a2: Roi Morvan Cté pour partie	b: Centre Morbihan Cté Plaudren, Colpo pour partie	c: De l'Oust à Brocéliande Cté pour partie et Ploërmel Cté pour partie	d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglo pour partie, Questembert Cté pour	e : CCBBO	CCBI	RMC / Roudouallec
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité
Abonnement ordinaire	abonnés	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an
Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>	1,59 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 31 à 100 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 101 à 500 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>	1,67 €/m <sup>3</sup>
Tranche au dessus de 500 m <sup>3</sup> (/an)	m <sup>3</sup>	1,41 €/m <sup>3</sup>	1,41 €/m <sup>3</sup>	1,41 €/m <sup>3</sup>	1,41 €/m <sup>3</sup>	1,41 €/m <sup>3</sup>	1,41 €/m <sup>3</sup>	1,41 €/m <sup>3</sup>	1,41 €/m <sup>3</sup>
Vente en Gros	m <sup>3</sup>	0,66 €/m <sup>3</sup>	0,66 €/m <sup>3</sup>	0,66 €/m <sup>3</sup>	0,66 €/m <sup>3</sup>	0,66 €/m <sup>3</sup>	0,66 €/m <sup>3</sup>	0,66 €/m <sup>3</sup>	0,66 €/m <sup>3</sup>

Redevance pollution domestique	m <sup>3</sup>	0,30 €/m <sup>3</sup>
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2023		c2: De l'Oust à Brocéliande Cté pour partie et Plœrmel Cté pour partie
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité
Abonnement ordinaire	abonnés	75,00 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	1,59 €/m³
Tranche de 31 à 150 m³ (/an)	m³	1,67 €/m³
Tranche de 151 à 500 m³ (/an)	m³	1,70 €/m³
Tranche au dessus de 500 m³ (/an)	m³	1,47 €/m³
Vente en Gros	m³	0,70 €/m³
Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2022		Plœrmel Cté / CC Josselin		OBC / BVO	
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	33,71 €/an	41,29 €/an	11,05 €/an	63,95 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,777 €/m³	0,813 €/m³	0,589 €/m³	1,001 €/m³
Tranche de 31 à 100 m³ (/an)	m³	0,478 €/m³	1,192 €/m³	0,644 €/m³	1,026 €/m³
Tranche de 101 à 500 m³ (/an)	m³	0,478 €/m³	1,192 €/m³	0,644 €/m³	1,026 €/m³
Tranche de 501 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,201 €/m³	1,179 €/m³	0,367 €/m³	1,014 €/m³
Tranche de 1 001 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,201 €/m³	1,179 €/m³	0,392 €/m³	0,988 €/m³
Tranche de 3 001 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,294 €/m³	1,086 €/m³	0,392 €/m³	0,988 €/m³
Tranche de 6 001 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,387 €/m³	0,993 €/m³	0,392 €/m³	0,988 €/m³
Tranche de 12 001 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,494 €/m³	0,886 €/m³	0,418 €/m³	0,962 €/m³
Tranche de 24 001 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,521 €/m³	0,859 €/m³	0,418 €/m³	0,962 €/m³
Tranche de 48 001 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,60 €/m³	0,78 €/m³	0,418 €/m³	0,962 €/m³
Tranche de 75 001 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,60 €/m³	0,78 €/m³	0,418 €/m³	0,962 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,60 €/m³	0,78 €/m³	0,418 €/m³	0,962 €/m³
Vente en Gros	m³		0,66 €/m³		0,66 €/m³
Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³			
Taxes : taux de TVA	%	5,50%			

## ANNEXE 3 – P103.2B en détail

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-215601477-20230925-2023D51M-DE

2022	a: Roi Morvan Cté	a2: Roi Morvan Cté Guéméné	Roudouallec	b: Centre Morvihan Cté	c: De l'Oust à Brocéliande	d : Bretagne	e : BBOC	CCBI	BVO	Josselin
<b>Plan de réseaux</b>	15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
<b>Inventaire des réseaux</b>	30 points	30	30	30	30	30	29	30	30	30
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	4	5	5	5
<b>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	75 points	55	55	55	65	65	65	65	65	75
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	0	0	0	0	0	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	0	0	0	10	10	0	0	0	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	0
<b>TOTAL</b>	120	100	100	100	110	110	109	110	110	120

## ANNEXE 4 – Liste des marchés Distribution notifiés en 2022

Territoire	Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification (signée de l'entreprise)
EDM	Travaux de réhabilitation des ouvrages de stockage d'eau potable - Patrimoine Distribution - Programme Exceptionnel 2022-2023	TSM	1 245 116,50 €	28/02/2022
EDM	TRAVAUX CVM - LOT 1	SBCEA/STURNO/TOULGOAT	428 997,50 €	16/02/2022
EDM	TRAVAUX CVM - LOT 2	COCA ATLANTIQUE	219 687,50 €	16/02/2022
CCBI	Programme 2022 CCBI	DEHE TP DLE	567 400,00 €	22/02/2022
CCBBO	Programme 2022 CCBBO	COCA ATLANTIQUE	389 888,00 €	31/03/2022
REDON AGGLO	Programme 2022 REDON AGGLO	TPC OUEST	437 846,74 €	01/04/2022
ASB	Programme 2022 ASB	STURNO DEHE	649 171,00 €	07/04/2022
OBC	Programme 2022 OBC - Lot 1	SATEC SOGEA	808 461,75 €	06/04/2022
OBC	Programme 2022 OBC - Lot 2	SATEC SOGEA	174 998,00 €	06/04/2022
RMC	Programme 2022-RM COM	TOULGOAT/SBCEA	646 996,70 €	12/04/2022
CMC	Programme 2022 CMC	SBCEA	661 851,72 €	05/04/2022
BAUD COMMUNAUTE	Programme 2022 BAUD COMMUNAUTE	SBCEA	416 279,06 €	26/04/2022

**Édition mars 2023**  
CHIFFRES 2022

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,57 euros TTC par m<sup>3</sup> (Sources : données agrégées disponibles - 2019).

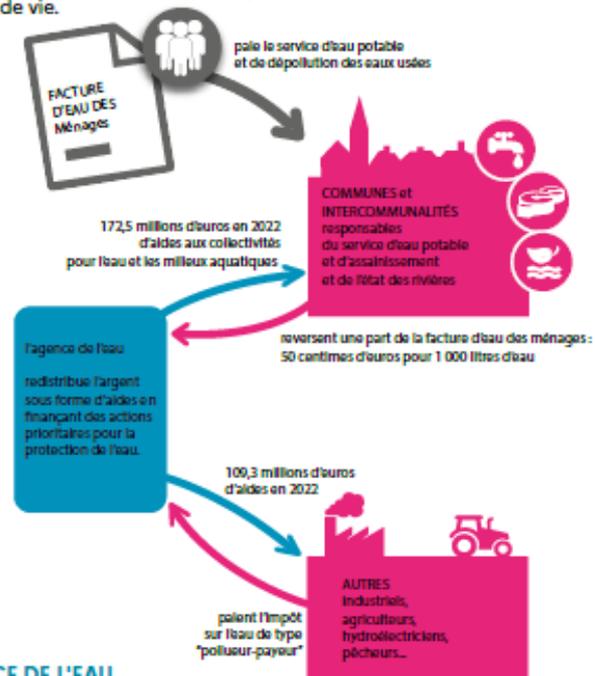
[www.services.eaufrance.fr/docs/SSPEA\\_videompt](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SSPEA_videompt)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'eau maître ou à l'eau président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou l'eau président-e de l'établissement public de coopération intercommunale joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/ppq/voe-questions>

Ed. mars 2023

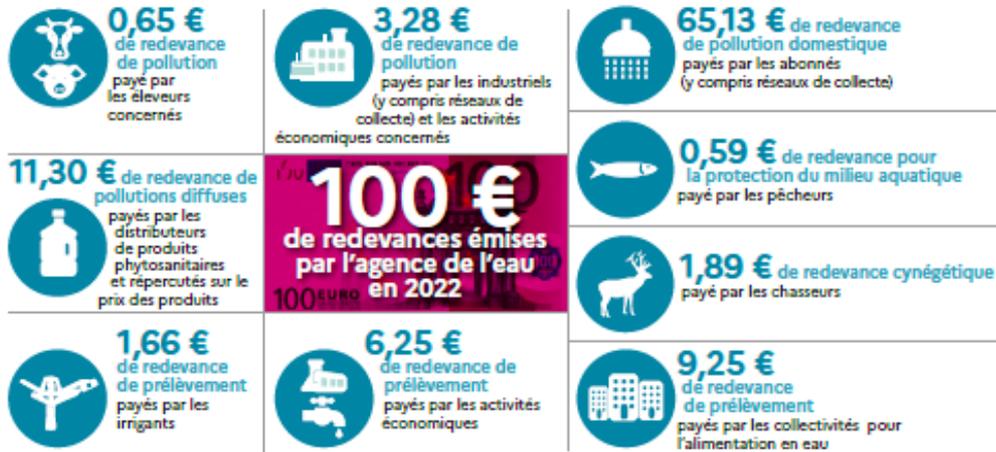
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

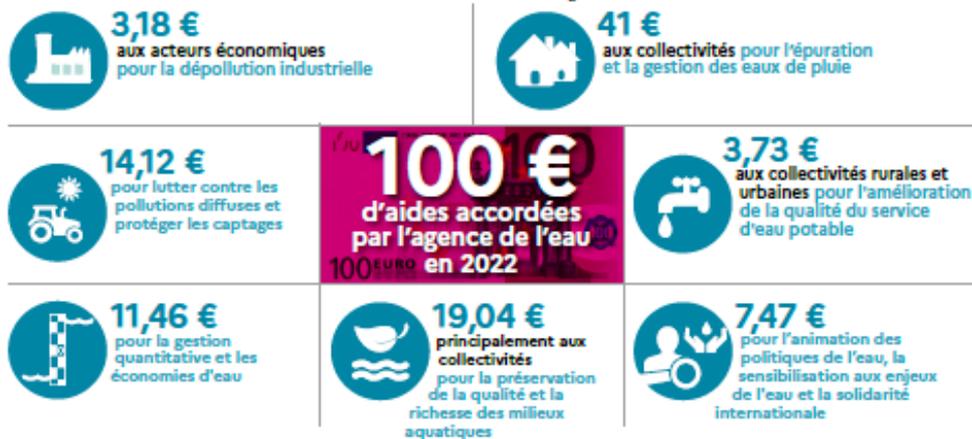


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2022...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, 36 départements et 8 régions pour plus de 13 millions d'habitants.

**Délégation Armorique**  
Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Kerala - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

**Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)**  
9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

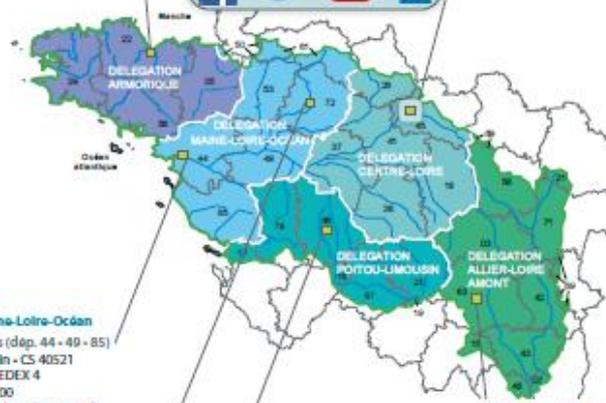
**Délégation Centre-Loire**  
9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Maine-Loire-Océan**  
→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)  
1 rue Eugène Varlin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

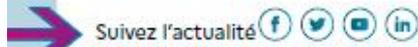
→ Site de Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)  
17 rue Jean Grémillon - CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18  
mlo-mans@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Poitou-Limousin**  
7 rue de la Goëlette - CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Allier-Loire amont**  
19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud - CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](https://agence.eau-loire-bretagne.fr) & [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts → [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)





service public d'eau potable

27 rue de Luscanen • CS 72011 • 56 001 Vannes cedex

02 97 47 91 39 • [contact@eaudumorbihan.fr](mailto:contact@eaudumorbihan.fr)

[www.eaudumorbihan.fr](http://www.eaudumorbihan.fr)